

La Lettre d'Info

L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DE LA HAUTE GIRONDE
BLAYE - ESTUAIRE

3 QUESTIONS À...

Lydia HERAUD, Vice-présidente du Syndicat Mixte en charge de l'environnement, de l'énergie et du climat, sur les énergies renouvelables.

Le SCoT vient d'achever, après près de 2 ans de travail, une étude à ce sujet sur son périmètre. Quels enseignements en retirez-vous ?

La question de l'énergie intéresse, c'est sûr ! Il n'y a qu'à voir la mobilisation tout au long de l'étude, y compris des entreprises locales. L'accroissement du coût de l'énergie et les obligations réglementaires expliquent cet intérêt.

L'étude a défini le profil énergétique de notre territoire, ses potentiels, avec des données objectivées. En avance sur les objectifs de production de chaleur renouvelable fixés pour 2030 par la loi, grâce au bois-énergie (poêle, inserts et chaudière dans les habitations) et à la biomasse des distilleries, il est en retard en ce qui concerne la production d'électricité renouvelable. Nous savons donc sur quoi porter nos efforts dans l'avenir !

Quel rôle peuvent avoir les collectivités pour accroître la production d'électricité renouvelable ?

Cette étude est le cadre stratégique et partagé qui nous manquait pour orienter le déploiement futur des énergies renouvelables sur notre territoire. Sur la filière électrique renouvelable, l'étude met en évidence le faible potentiel éolien et hydraulique de notre territoire. Nous axons donc notre stratégie sur le solaire.

Il est vrai que jusqu'à maintenant, son développement se faisait au gré des sollicitations des opérateurs de ce secteur auprès des élus, des entrepreneurs, des agriculteurs et de la population. Peu de projets d'envergure ont été réalisés au final (un seul parc photovoltaïque à Saint-Aubin de Blaye, des installations sur des serres et bâtiments agricoles).

Nos collectivités doivent être davantage actrices, en accompagnant les opérateurs pour faire émerger des projets de qualité, en participant aussi à leur gouvernance et à leur financement. Nous allons développer des outils dans cet objectif, comme la charte de co-développement des projets entre collectivités et porteurs de projet.

Nos Communautés de communes doivent aussi localiser les futurs sites d'installation des énergies renouvelables et définir les règles pour la bonne réalisation des projets dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Justement, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 demande aux communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables. Comment le SCoT va-t-il accompagner les communes dans ce travail ?

L'Etat a lancé en mai une concertation des communes sur 8 mois pour cartographier ces zones. Un débat au sein des intercommunalités sur la cohérence des zones proposées avec le projet territorial est prévu. Elles pourront être reprises dans les futurs PLUi-H.

Si les communes sont placées au centre de la procédure définie par la loi, il nous semble important de conserver une approche collective et concertée, à l'échelon intercommunal, sur le sujet des énergies renouvelables.

L'étude réalisée par le SCoT constitue bien évidemment une matière importante à utiliser pour alimenter la contribution des communes du territoire à la concertation de l'Etat.

Des investigations complémentaires sont aussi menées actuellement par l'observatoire territorial du SCoT, grâce son SIG, afin de rechercher du foncier adapté pour accueillir des projets (agri-)photovoltaïques.

Le SCoT se positionne donc en appui aux communes et aux intercommunalités, il assure avec elles une veille attentive sur la réglementation qui évolue beaucoup et est complexe.

EDITO DU PRÉSIDENT

Avec le SCoT, nous avons réussi à créer un espace d'échange pour nos deux communautés de communes sur un sujet majeur, celui de l'aménagement du territoire ; sujet majeur transversal à toutes les matières traitées par l'élu local.

Nous avons l'ambition d'offrir un accès à une information de qualité permettant de nourrir la réflexion pour mieux débattre puis décider de notre avenir.

C'est tout le sens de la conférence que nous organisons le 1er février prochain au Zoétrope avec comme invité Gilles Bœuf, scientifique, spécialiste français de la biodiversité.

La connaissance transforme nos perceptions.

ÉVÈNEMENT

Gilles BOEUF, scientifique de renom, en conférence à Blaye le 1er février

Le SCoT invite Monsieur Gilles BOEUF, biologiste français, professeur émérite à Sorbonne Université, professeur invité au Collège de France, ancien Président du Muséum National d'Histoire Naturelle et conseiller régional de Nouvelle-Aquitaine depuis 2021, à tenir une conférence le 1er février prochain à 18 heures, au cinéma Le Zoétopre à Blaye : **“L’humain dans le vivant”**.

“ L’humain a toujours fait partie de la biodiversité et de la nature, mais il s’est si singulièrement comporté qu’il est aujourd’hui devenu la plus puissante force évolutive sur notre planète. (...) Acceptons définitivement que nous sommes dans cette biodiversité, pas à côté, que nous avons besoin des autres, et trouvons les moyens de nous ré-harmoniser avec le vivant.”

Une conférence ouverte à tous

La conférence est ouverte au public et sera suivie d'un moment d'échanges avec Gilles BOEUF.

Il sera possible de visionner en direct la conférence sur la chaîne You tube du SCoT. Les vidéos de la soirée seront ensuite accessibles sur son site Internet.



“

Notre mode de développement et de croissance est insensé.

Cette conférence s'inscrit dans le programme d'animation du SCoT visant à prendre la mesure des enjeux sociétaux et écologiques qui s'imposent à nous et nous obligent à changer nos modes de vie et notre façon d'envisager le développement de notre territoire.

ZOOM SUR UN PROJET... LA REHABILITATION DE LA FRICHE DE L'HÔTEL DES VOYAGEURS A EYRANS



L'ancien Hôtel des voyageurs situé le long de la D937, au niveau du rond-point du Pontet, est facilement repérable. La bâtisse inoccupée depuis des années ne cesse de se dégrader.

La commune d'Eyrans, la Communauté de communes de l'Estuaire et l'établissement public foncier néo-aquitain ont conclu il y a 5 ans une convention opérationnelle pour que ce dernier se porte acquéreur du bien pour le compte de la commune, réalise des études techniques et trouve un acquéreur avec un projet correspondant aux attentes de la commune. La recherche d'un repreneur a été compliquée et longue.

Finalement, Gironde Habitat s'est porté candidat. L'opérateur public de logements sociaux envisage la construction de 5 logements individuels avec jardin (3 T3 et 2 T4), 3 appartements (T1bis, T2 et T3) et un local commercial de 70 m² en rez-de-chaussée. Les bâtiments trop délabrés seront démolis. Seule la façade, d'intérêt patrimonial, sera conservée.

L'opération est difficile à équilibrer financièrement, compte tenu des surcoûts liés au désamiantage et à la démolition des bâtiments. Indispensable pour résorber le déficit d'opération, Gironde Habitat a sollicité le Fonds Vert de l'Etat, dont la décision est

en attente. Le prix de revient prévisionnel de l'opération s'élève à ce stade à un peu moins de 1,9 M€ TTC. Il sera financé en partie par des fonds propres de Gironde Habitat (25%), le recours à des emprunts et à des subventions de l'Etat et du Département au titre de leurs politiques de logement social, en complément du Fonds Vert.

Le projet, conçu en étroite collaboration avec l'EPF, la commune d'Eyrans et la Communauté de Communes, devrait être livré en 2027, après un chantier d'un an et demi. Un projet complexe que seule, la commune ne pourrait pas réaliser.



Esquisse d'aménagement du projet. Crédits : Gironde Habitat

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

Le service Observation Territoriale, qui s'appuie sur le Système d'Information Géographique (SIG) du SCoT, s'emploie à collecter, gérer et analyser les données spatiales pour prendre des décisions éclairées. **Il accompagne actuellement la CCE et la CCB pour répondre à leur obligation légale d'inventorier les zones d'activités économiques.**

Le cadre fixé par la loi "Climat et Résilience" pour les inventaires des zones d'activités

Dans l'optique de limiter la consommation d'espaces à usage économique, la loi dite "Climat et Résilience" du 22 août 2021 demande aux intercommunalités d'établir un inventaire de leurs zones d'activités économiques. Cet inventaire vise à recenser et à caractériser ces zones afin d'évaluer leurs potentiels de développement encore inexploités, d'identifier les besoins en (ré)aménagements et les pistes d'optimisation foncière.

La loi ne définit pas ce qu'elle entend par zones d'activités économiques. Elle précise juste que l'inventaire concerne les zones industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.

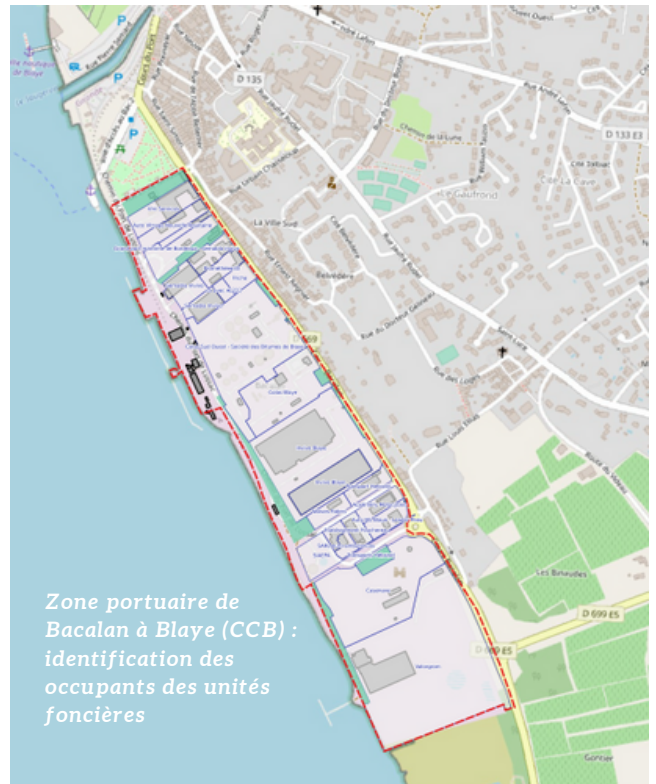
La loi demande pour chaque zone :

- un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activités économiques, précisant les surfaces ;
- l'identification des propriétaires ;
- l'identification des occupants ;
- le taux de vacance de la zone d'activités économiques, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la ZAE au nombre d'unités foncières vacantes. La vacance correspond aux unités foncières inoccupées depuis au moins 2 ans par une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises.

Un étroite collaboration avec la CCB et la CCE

Le service SIG et Observation territoriale du SCoT est intervenu en support des deux Communautés. Une méthodologie de travail a été mise en place.

Aucune base de données n'existait au préalable. Il a fallu les créer en étroite collaboration avec les services communautaires Urbanisme et Développement économique. Cette collaboration a permis de croiser les données du terrain connues des services avec les informations dispo-



nibles dans la base de données SIG, garantissant ainsi la pertinence et la précision des résultats.

Le service SIG et Observation Territoriale a proposé un rendu de l'inventaire sous forme d'atlas cartographique, reprenant les informations demandées par la loi. Cette première version est soumise à la concertation pendant un mois des entreprises qui peuvent faire remonter leurs remarques. Les données sont ensuite modifiées et validées pour aboutir à la version finale de l'inventaire.

La CCE vient de valider en juillet son inventaire, celui de la CCB est toujours en cours d'élaboration avec l'appui du SCoT.

Philippe Cianfarani, nouveau Chef de projet SIG et Observation territoriale

Philippe Cianfarani a rejoint les services du SCoT le 26 juin dernier en remplacement de Tiphaine Maurin partie à la DDTM de la Gironde.

Il assure les missions de responsable de l'Observatoire territorial et administre le Système d'Information Géographique (SIG) créé par le SCoT il y a 2 ans.

Il arrive en provenance du PETR du Grand Libournais où il a géré le SIG pendant 6 ans, après avoir exercé ses compétences en géomatique à la Métropole Nice Côte d'Azur.



ENERGIES RENOUVELABLES : UNE « BOÎTE À OUTILS » POUR LES ÉLUS

Pour des informations de premier recours

Tout au long de l'étude réalisée par le SCoT, les élus ont été en demande d'informations et d'outils pour les aider à mieux appréhender les projets d'installations d'énergies renouvelables qui leur sont proposés. Il est vrai que le sujet est complexe ; sauf à « être du métier », il peut être très technique dès lors que l'on s'intéresse aux différentes solutions technologiques possibles quel que soit la filière concernée.

D'où l'idée de créer à partir des productions et supports d'animation utilisés pour l'étude, une « boîte à outils » de premier recours pour les élus. Elle peut aussi être très utile pour les services des collectivités.

Cette « boîte à outils » comprend notamment :

- des fiches techniques pédagogiques sur les filières* (géothermie, solaire thermique et photovoltaïque, bois-énergie, méthanisation),
- un document présentant les aides financières accessibles aux collectivités qui ont recours aux énergies renouvelables,
- le guide d'intégration de la production d'énergies renouvelables et des performances énergétiques des constructions dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux valant Programmes Locaux de l'Habitat (PLUi-H),
- la charte de co-développement des projets de centrales photovoltaïques au sol et la démarche d'analyse et d'intégration paysagère des projets proposées par le SCoT.

Elle complète le panel des dispositifs d'accompagnement des collectivités déjà existants, comme les conventions d'assistance et de conseil en énergie que les Communautés de communes peuvent avoir avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la Gironde et de la métropole bordelaise ou le Syndicat Départemental de l'Energie et de l'Environnement de la Gironde (SDEEG).

Elle apporte aux élus et services des collectivités :

- une information pédagogique de base qui peut être utile en amont ou lors des premières phases d'un projet,
- des conseils et des outils pour accompagner la réalisation des projets d'installations d'énergies renouvelables.

* L'ADEME vient également de diffuser un jeu de fiches techniques sur les filières.



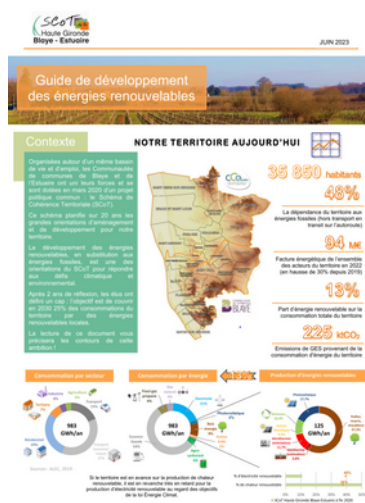
Crédits : OOK, Atelier Valéry Brandela, 2023

La "boîte à outils" sera envoyée en format numérique aux communes et Communautés en octobre. Elle sera également en partie accessible via le site Internet du SCoT.

Des outils au service d'une stratégie

Le développement des énergies renouvelables, en substitution aux énergies fossiles, est une des orientations stratégiques du SCoT pour répondre aux défis climatique et environnemental.

Les rapports de l'étude globale réalisée par le SCoT et le document de communication qui synthétise l'ambition énergétique retenue par le territoire sont en ligne sur le site Internet du SCoT, dans la rubrique [Notre projet de SCoT/Energies renouvelables](#).



L'Europe et la Région Nouvelle-Aquitaine soutiennent le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire dans la réalisation de l'étude de planification des énergies renouvelables et de récupération sur son périmètre.



AGENDA

Comité syndical
30/11/2023 - 18h
(sous réserve)

La Lettre d'Info est éditée par le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Directeur de la publication : Denis Baldès, Président
Responsable de la rédaction : Sébastien Rouaud, Directeur
Membre de la rédaction : Philippe Cianfarani, Chargé de l'Observatoire territorial



contact@scot-hautegironde.fr
sig@scot-hautegironde.fr



www.scot-hautegironde.fr



05.57.42.68.90



SCoT HauteGironde



Espace France Services
32 rue des Maçons - BP 134
33394 Blaye Cedex



<https://audioblog.arteradio.com/blog/175218/1-audioblog-du-s-co-t-de-la-haute-gironde-blaye-estuaire#>